

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 840-3223

Québec, le 31 octobre 2003

M. Patrick Arnaud
Hydro-Québec – Équipement
Direction principale – Projets de production
Développement de projets
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Qc) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- **Gestion du réservoir**

Il est mentionné dans l'étude d'impact que l'exploitation du réservoir serait près du niveau optimal de 244,0 m, sauf avant une forte crue, alors que le niveau pourrait être abaissé jusqu'à la cote minimale de 242,7 m, afin d'éviter un déversement (PR3, p. 7-15). Dans la réponse à une question ultérieure, il est prévu que le réservoir soit exploité au fil de l'eau à $244,0 \pm 0,2$ m en utilisant la centrale et/ou l'évacuateur de crues (DQ8.1, p. 2).

Hydro-Québec pourrait-elle présenter de façon concise les différentes contraintes de l'exploitation du réservoir et le mode de gestion retenu ?

Dans ses réponses aux autorités fédérales, Hydro-Québec précise que les écarts de 29 cm au confluent de la rivière Manouane correspondraient à une variation observée de débit de 98 m³/s, de 492 à 590 m³/s, en juillet 2002. Des variations journalières de 0,8 m pourraient être exceptionnellement observées aujourd'hui, qui passeraient à 1 m en conditions futures. Le promoteur peut-il fournir à la commission un tableau des écarts résultant de l'arrêt ou du démarrage de un, deux ou des trois groupes de la centrale, sur le modèle du tableau 7-10 de l'étude d'impact ?

Dans le rapport complémentaire de l'étude d'impact, Hydro-Québec précise que les variations de niveau consécutives à l'arrêt ou au démarrage d'un groupe se produiraient à la vitesse de 0,5 cm par minute et n'auraient pas d'effet pour une personne navigant en embarcation motorisée (PR5.1, p. 111). Ces changements pourraient-ils avoir des répercussions pour les canots et kayaks de passage dans la rivière Péribonka ?

- **Période de construction**

À la page 20-4 de son étude d'impact, Hydro-Québec évalue la circulation annuelle supplémentaire sur le chemin de Chute-des-Passes à 90 000 allers-retours, qui comprendrait à parts égales des véhicules lourds et légers. Dans le document déposé DA17, le nombre de véhicules par mois oscille entre 900 et 1 200, soit un total annuel d'environ 13 000 véhicules ou 26 000 passages. Hydro-Québec peut-elle clarifier le nombre total de passages de véhicules, de véhicules lourds et de véhicules hors norme que son projet entraînerait ?

Pour les tronçons de route qui ne sont pas à la charge du MTQ, est-ce qu'Hydro-Québec envisage de compenser les municipalités pour leur remise à niveau à la suite de la réalisation du projet ?

Pouvez-vous déposer à la commission les recommandations du comité de maximisation des retombées économiques du projet SM3 ?

- **Ligne et poste**

Quelle serait l'emprise de la ligne à 161 kV prévue ?

- **Chemin d'accès**

Quelle est la faisabilité d'aménager le chemin d'accès permanent à partir du km 99 du chemin de Chute-des-Passes ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 novembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M^{me} Josée Pépin